

Les contrôles en exploitation agricole

Les contrôles « animaux »

Intervention : ASP Bourgogne Franche-Comté



Cadre d'intervention – Contrôles Animaux

Base réglementaire :

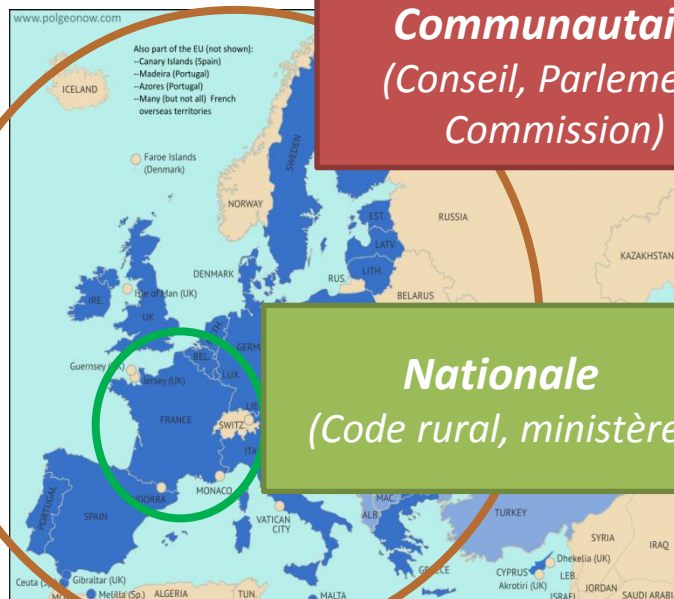


Bovins

Ovins



Caprins



Communautaire
(Conseil, Parlement,
Commission)

Nationale
(Code rural, ministère)

- **Objet du contrôle** : Eligibilité aux aides ovines caprines et aux aides ABA/ABL + conditionnalité (identification)
- **Enjeux** : sécurité alimentaire, traçabilité, sécurisation du processus de paiement des aides publiques



Contrôles Animaux dans le Jura :

129 contrôles animaux

= 25 % des contrôles en FC

⇒ 14 IPG Ovins Caprins

⇒ 6 AO-AC

⇒ 57 IPG Bovins

⇒ 52 ABA-ABL

⇒ 10 %

⇒ 5 %

⇒ 44 %

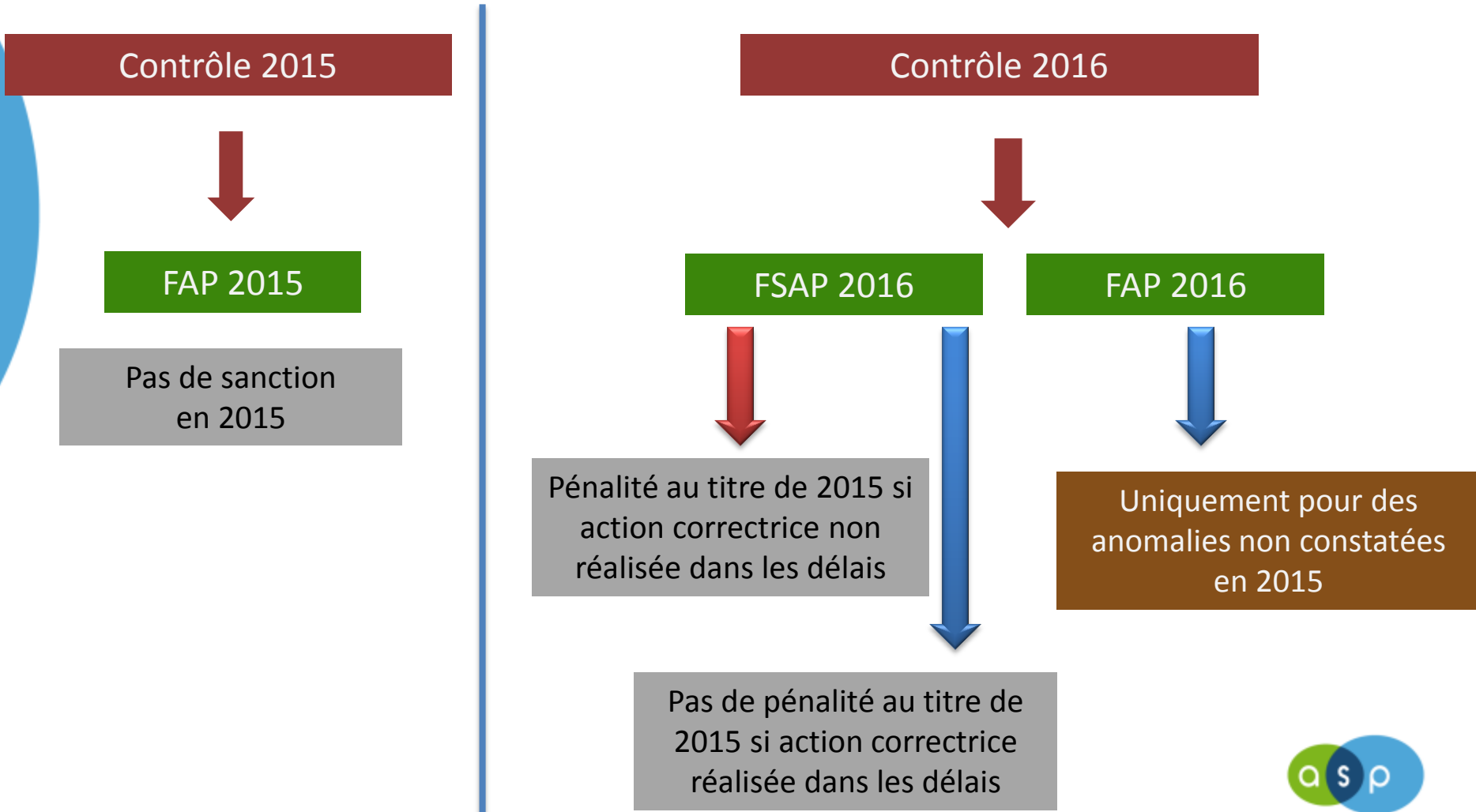
⇒ 40 %

Nb exploitations contrôlées (Jura) :

⇒ 64 (13 ovins, 4 caprins, 57 bovins)



Nouveauté 2015 : le système d'avertissement précoce (SAP)



Contrôle bovins : Contrôle physique



Lot d'animaux

Vérifier la localisation du lot

① Compter les animaux du lot

Pointer chaque animal du lot

Vérifier l'identification individuelle

Vérifier les caractéristiques

② Compter les animaux pointés

Passer à un autre lot si ① = ②

ABA/ABL

Concordance avec Inventaire BDNI

Anomalies d'identification

Sexe, âge, race ,vache ou génisse

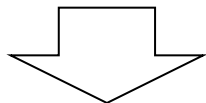
Contrôler tous les bovins présents sur l'exploitation



Règle d'identification des bovins

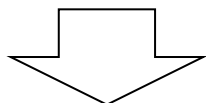


Naissance



Bouclage du veau dans les 20 jours

un repère identique à chaque oreille



Notification de la naissance à l'EDE dans les 7 jours suivants le bouclage



Code pays

6 Premiers chiffres du N° national dont les 2 premiers correspondent au département

Code à barres contenant le code pays et les 10 chiffres du N° national

4 derniers chiffres : N° de travail



Contrôle bovins

Contrôle documentaire



- Examen des justificatifs de mouvements sur les 12 derniers mois
- Vérification des passeports
- Calcul du Br2 : → Pourcentage de mouvements hors délai entre le 1^{er} janvier 2016 et le jour du contrôle



Contrôle bovins



Non conformités les plus fréquentes en 2016

57 exploitations contrôlées

Non conformités	Nombre exploitations	% des exploitations contrôlées	% avec FAP (pas d'incidence financière)
Notifications hors délais	35	61 %	42 %
Animal absent et présent dans l'inventaire	18	32 %	94 %
Une seule boucle	18	32 %	94 %



Contrôle ovins/caprins : Contrôle physique



Lot d'animaux

Localisation du lot

Compter les animaux du lot

Relever les anomalies d'identification

Relever des indicatifs de marquage

Localisation AO AC conforme

Localisation AO AC non conforme

Absence d'identification

Identification non conforme

Contrôler tous les animaux présents sur l'exploitation

Règles d'identification



Animaux nés avant juillet 2005

- un repère saumon

Animaux nés entre juillet 2005 et juillet 2010

- deux repères conventionnels

Animaux nés après juillet 2010

- un repère conventionnel et un repère électronique

Maintien de l'identification

- Rebouclage à l'identique
- Pose d'une boucle R97



Maintien de l'identification

- Rebouclage à l'identique
- Pose d'une boucle rouge provisoire (remplacement à l'identique dans les 12 mois pour boucle électronique)

Bouclage obligatoire à partir de 6 mois



Contrôle ovins/caprins



Contrôle documentaire

Vérification des points suivants :

- Recensement envoyé à l'EDE et conservation d'une copie
- Notifications réalisées auprès de l'EDE
- Présence :
 - d'un document de pose de repères d'identification **complet**
 - d'un document de circulation complet
- Reconstitution du nombre de femelles éligibles au 01/02/2016
- Calcul du ratio de productivité (ovins)



Contrôle ovins/caprins



Non conformité les plus fréquentes en 2016

17 exploitations contrôlées : 13 ovins + 4 caprins

Non conformités	Nombre exploitations	% des exploitations contrôlées	% avec FAP (pas d'incidence financière)
Absence totale de notification	3	21 %	33 %
Identification non conforme	6	43 %	67 %
Absence partielle de notifications de mouvements	3	21 %	100 %



Merci de votre attention

